120



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 avril 2001

## PUBLICATION DU RECUEIL DES TEXTES REGLEMENTAIRES RELATIFS A L'EXERCICE DES ACTIVITES BANCAIRES ET FINANCIERES 2001

L'édition 2001 du Recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières, publié conjointement par le Comité de la réglementation bancaire et financière et la Banque de France, est disponible à partir de ce jour. L'actualisation de cet ouvrage a été arrêtée au 1er janvier 2001.

Compte tenu de l'entrée en vigueur du code monétaire et financier, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, qui a codifié l'ensemble des lois figurant jusqu'à présent dans le Recueil, le contenu du présent ouvrage a été principalement recentré sur les textes à caractère réglementaire. Il s'intitule désormais « Recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières ». Le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, instance réglementaire compétente en matière bancaire et financière, peut ainsi présenter un ensemble homogène autour des textes adoptés par lui. Cette évolution du contenu a fourni l'occasion d'améliorer la maquette de l'ouvrage, afin d'en faciliter la lecture. Le nouveau Recueil comprend ainsi les dispositions bancaires et financières non codifiées, quelle que soit leur forme : articles législatifs autonomes, décrets pris pour l'application des lois d'organisation générale, arrêtés, règlements et décisions du Comité, instructions de la Commission bancaire, lettres du Gouverneur de la Banque de France...

Le Recueil reprend l'ensemble des dispositions en vigueur applicables aux établissements de crédit et les principaux textes concernant les prestataires de services d'investissement. L'ensemble de ces dispositions demeure classé selon six thèmes principaux : les conditions d'exercice de l'activité bancaire et financière, les caractéristiques des opérations effectuées par les établissements et entreprises assujettis, l'organisation du marché interbancaire et des marchés des titres de créances négociables, les règles de gestion et de bonne conduite ainsi que la surveillance des compagnies financières.

La nouvelle édition tient compte de huit textes adoptés par le Comité de la réglementation bancaire et financière et publiés au Journal officiel au cours de l'année 2000. Il s'agit, tout d'abord, des règlements n° 2000-01 et 2000-02 relatifs à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, du règlement n° 2000-03 modifiant et harmonisant diverses dispositions relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée. Par ailleurs, les règlements n° 2000-04 et n° 2000-05 ont modifié, chacun pour leur part, les textes relatifs au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers, et au retrait d'agrément et à la radiation des établissements de crédit. Doivent être également cités les règlements pris pour l'application des dispositions de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière qui visent au renforcement de la protection des déposants et des investisseurs : règlement n° 2000-06 relatif aux adhérents et aux ressources du mécanisme de garantie des cautions, règlements n° 2000-07 et n° 2000-08 modifiant les règlements relatifs aux ressources et au fonctionnement du fonds de garantie des dépôts ainsi que du système de garantie des titres.

Comme l'an passé, cette édition inclut les textes du Comité de la réglementation comptable - institué par la loi du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable - sur lesquels le Comité de la réglementation bancaire et financière a préalablement émis un avis. Le premier règlement adopté par le Comité de la réglementation comptable en 2000 a modifié l'annexe au règlement n° 99-07 relatif aux règles de consolidation des comptes des établissements et entreprises relevant du Comité de là Réglementation Bancaire et Financière. Le deuxième concernait les documents de synthèse individuels des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et adaptait leur présentation. Le troisième était relatif aux règles de comptabilisation des actions propres et des titres à revenus variables. Le quatrième modifiait les règles d'application de la méthode comptable applicable aux fusions-absorptions des établissements assujettis.

Enfin, en raison de l'adoption le 20 mars 2000 de la directive 2000/12/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, qui consolide l'ensemble des directives fondamentales précédemment adoptées, il n'a pas été jugé utile de reprendre les textes européens dans la présente édition.

La consultation du Recueil, qui comprend cette année 500 pages, est facilitée par un index chronologique et un index alphabétique. Pour répondre aux besoins des lecteurs (membres de la profession bancaire, universitaires, conseils juridiques, commissaires aux comptes...), celui-ci a été, cette année encore, enrichi.

Le Recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières peut être obtenu au prix unitaire de 500 F TTC auprès de la Banque de France, Service des relations avec le public, 48 rue Croix-des-Petits-Champs, 75049 PARIS Cedex 01, téléphone : 01 42 92 39 08, télécopie : 01 42 92 39 40.

Il est rappelé à cette occasion que le Comité de la réglementation bancaire et financière publie également un recueil en langue anglaise rassemblant les traductions des principaux textes que doivent respecter les établissements de crédit et les entreprises d'investissement opérant en France. L'édition 1999 de ce recueil, intitulé "Selected French Banking and Financial Regulations", arrêtée au 1er janvier 1999, comprend 436 pages; elle est disponible, au prix de 375 F, à la même adresse. L'édition 2001 arrêtée au 1er janvier 2001 doit paraître très prochainement au prix unitaire de 500 F.